

Considérations concernant la COVID-19 et l'activité physique

But

Mise à jour: février 2022

Les Considérations concernant la COVID-19 pour les activités du programme-cadre (éducation physique et santé), les activités intra-muros et les sports interscolaires ne sont pas de nature prescriptive, elles visent plutôt à aider les conseils scolaires et les écoles à :

- relier le contenu concernant la sécurité aux directives en matière de la COVID-19 du ministère de l'Éducation aux activités du programme-cadre (éducation physique et santé), aux activités intra-muros et aux sports interscolaires
- fournir des exemples de stratégies et de considérations de sécurité concernant la COVID-19 qui peuvent aider les conseils scolaires à mettre en œuvre des programmes d'activité physique en milieu scolaire.

NOTE : Les Considérations concernant la COVID-19 (élémentaire/secondaire) constituent un document évolutif qui est modifié pour refléter les mises à jour des directives et recommandations du ministère de l'Éducation et de Santé publique Manitoba.

Approche

Le retour à l'école nécessitera une planification minutieuse, des possibilités pour les élèves de reprendre la participation à un large éventail d'activités physiques à l'école, ainsi que la mise en œuvre de nouveaux processus et procédures de sécurité COVID-19.

Proposer aux élèves un large éventail d'occasions d'apprendre, de pratiquer, de participer et d'apprécier différentes activités physiques est une partie importante de leur expérience éducative quotidienne. Celles-ci présentent de nombreux avantages liés à la réussite, à la santé mentale, au bien-être et à la réussite globale des élèves. Dans le cadre de la planification du retour à l'école, il sera important de prioriser la sécurité des élèves et de leur permettre de reprendre des activités physiques en toute confiance, en se sentant prêts et préparés.

Consignes de sécurité COVID-19

Les considérations et pratiques de sécurité concernant la COVID-19 pour le programme-cadre (éducation physique et santé), les activités intra-muros et les sports interscolaires visent à aider le personnel des conseils scolaires et des écoles, ainsi que les bénévoles externes (par exemple, les surveillants/entraîneurs bénévoles intra-muros) à mettre en œuvre des milieux d'apprentissage sécuritaire durant la COVID-19. L'établissement et le maintien de milieux d'apprentissage qui sont physiquement, socialement et émotionnellement sûrs nécessitent une collaboration, une planification minutieuse et une compréhension des considérations et pratiques de sécurité concernant la COVID-19. Les conseils scolaires et les bureaux de santé publique locaux sont encouragés à travailler ensemble pour discuter, établir et maintenir des politiques/procédures/pratiques qui répondent à l'évolution locale de la COVID-19.

Les conseils scolaires doivent tenir compte des sources et des documents suivants lors de l'élaboration des politiques et procédures de l'école/du conseil scolaire :

- [**Province du Manitoba : Retrouver des écoles sécuritaires \(Plan contre la COVID-19 en milieu éducatif\)**](#)
- Politiques et directives de l'unité locale de santé publique
- Manitoba Physical Activity Safety in Schools (MPASS) pour les normes de sécurité minimales des activités physiques
- Contenus provenant d'Éducation physique et Santé Canada, notamment :
 - [**La pandémie de COVID-19 ; retour à l'école - Lignes directrices pour l'éducation physique et à la santé au Canada**](#)
 - [**Nouveaux protocoles de santé relatifs à l'éducation physique et à la santé - Idées pour la gestion**](#)
 - [**Astuces pour enseigner l'éducation physique et à la santé à l'automne 2020**](#)